Au Conseil Général du Nord

En raison du coût de la vie, des augmentations de traitement sont votées en faveur des employés du département

La pénurie de charbon et la question des avances aux Sinistrés provoquent de violents débats

La séance d'hier matin, présidée par M. Vancauwenberghe, avec M. Bourdon comme secrétaire, fut consacrée toute entière à la discussion d'un volumineux et substantiel rapport d'HENTGES sur les propositions de la Commission spéciale, relatives à la nouvelle échelle des traitements du personnel de la Préfecture, des Sous-Préfectures et des Services départementaux.

D'après une étude sur les variations des cours des denrées, le coefficient de majoration du coût de la vie est actuellement, par rapport à 1914, de 3.66 pour cent.

« Votre commission spéciale, dit le rapporteur, en présence des résultats d'une enquête poursuivie avec le concours de personnalités d'une compétence indiscutable, a accepté ce coefficient et examine les modalités à appliquer en vue d'améliorer les émoluments des employés départementaux au niveau des exigences matérielles de l'existence. Il est permis d'espérer que les taux excessifs qu'atteignent en ce moment les denrées et les objets de première nécessité ne se maintiendront pas. C'est pourquoi le souci d'améliorer la situation des employés du Département s'est traduit par la demande d'une indemnité temporaire, destinée à élever s'il en était besoin, comme aussi à diminuer, le cas échéant, ou à disparaître avec les causes l'ayant amenée ».

La Commission propose de s'en référer à la situation d'avant-guerre et d'appliquer aux émoluments alors pratiqués le coefficient de majoration 3.66 pour cent.

Après examen de plusieurs modalités, elle a estimé que la détermination du salaire vital devait logiquement ressortir de la moyenne des traitements de début en 1914 pour les expéditionnaires et les rédacteurs, qui constituent la partie la plus nombreuse du personnel des bureaux. C'est au taux de 2.262 francs que la Commission propose de fixer l'indemnité temporaire de cherté de vie à accorder à tous les agents titulaires du personnel des Services départementaux, avec effet à partir du 1er janvier 1920.

Pour les charges de famille, le taux est majoré dans les mêmes conditions que l'indemnité principale.

En ce qui concerne les employés auxiliaires, la Commission propose d'allouer à titre d'indemnité temporaire : 3 francs par jour pour les jeunes gens de moins de 18 ans ; 2 fr. 25 par jour pour ceux de 18 à 21 ans, et 2 fr. 50 pour les hommes et les femmes de plus de 21 ans.

Ce supplément de traitement et indemnités, à la charge du Département, représente 474.200 fr. pour la catégorie des titulaires, et 81.000 francs pour celle des auxiliaires, soit une dépense supplémentaire de 555.200 francs.

« Les circonstances actuelles, dit le rapporteur HENTGES, nécessitent de la part du Département un sacrifice pécuniaire temporaire pour assurer à un personnel méritant une rémunération convenable. En vous proposant de faire l'effort financier indispensable, votre Commission a le ferme espoir que les conditions de la vie économique pourront, dans l'avenir, être heureusement influencées par la reprise de l'activité industrielle, la mise en valeur des richesses agricoles du pays, le développement des forces productrices et l'extension des transactions commerciales, éléments indispensables d'un abaissement des prix ».

Le Président félicite HENTGES pour son rapport consciencieux, solidement établi, puis les crédits proposés par la Commission sont votés à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à la discussion de la deuxième partie du rapport d'Hentges, relatif au règlement organique du personnel départemental.

M. Planque, qui a quitté ses fonctions de sous-chef de bureau à la Préfecture pour celles de secrétaire-général de la Mairie de Lille, sollicite du Conseil général une gratification pour ses dix années de service comme employé départemental.

Le Conseil lui vote une somme de 2.500 fr.

L'école de Wagnonville

A la suite d'une énergique intervention de GONIAUX, l'Assemblée vote une gratification de mille francs en faveur de M. Quesney, régisseur de l'Ecole pratique de Wagnonville, en reconnaissance de son dévouement aux intérêts de cet établissement.

Un crédit de 1.500 francs est inscrit au budget de 1920 à titre d'indemnité au directeur de l'Ecole pratique d'agriculture de Wagnonville. Cette attribution est revendiquée par M. Tandart, directeur de l'Ecole, actuellement détaché auprès de la direction des Services de Reconstitution agricole, à Lille, et M. Jeannin, professeur d'agriculture, qui assure en fait la direction de l'Ecole.

GONIAUX fait observer que l'indemnité doit être attribuée à la fonction et non à la personne du directeur, et demande que les 1.500 francs soient alloués à M. Jeannin.

Cette proposition, appuyée par FOUCAUT, est adoptée.

Après interventions diverses de M. Bourdon, Goniaux, Sénéchal, le Conseil décide qu'à dater du 1er janvier dernier les agents-voyers, les commis-voyers et les cantonniers, outre les mêmes traitements que les agents correspondants de l'Etat, les indemnités diverses seront octroyées à ces derniers.

L'ensemble du rapport présenté par Hentges est ensuite adopté à l'unanimité et le Président déclare que l'Assemblée départementale vient d'accomplir une œuvre de réelle portée sociale, dont il tient à la féliciter.

Vif incident à propos de gratification

Au début de la séance de l'après-midi, M. BARROIS-BRAME propose au Conseil d'adresser l'expression de sa reconnaissance à M. Tandart, pour les services qu'il rend à la reconstitution agricole, et, pour l'exprimer d'une façon effective, de lui voter une gratification de 2.000 francs en manifestant le désir de le voir reprendre son poste à l'Ecole de Wagnonville dès que sa mission spéciale à Lille sera terminée.

GONIAUX s'élève contre cette dernière partie de la motion : « Pour des raisons que je n'ai pas à exposer ici, dit-il, et que beaucoup de mes collègues connaissent, je ne peux m'associer à cette partie du voeu et je demande à M. Barrois de la retirer. »

— La situation de M. Tandart, dit FOUCAUT, n'est plus possible à Wagnonville pour des raisons, je m'empresse de le dire, qui n'entachent en rien son honorabilité, mais qui mettent obstacle à sa rentrée à l'Ecole de Wagnonville.

A la suite d'explications du Préfet, GONIAUX fait remarquer que M. Tandart touche à la fois au traitement comme directeur de l'Ecole pratique d'agriculture, et un autre comme directeur de la Société Tiers-Mandataire à Lille. En présence de ce cumul, il s'étonne qu'on propose encore en sa faveur une gratification de 2.000 fr. Toutefois, il ne s'y oppose pas et proteste seulement contre le voeu par lequel le Conseil général exprimerait le désir de le voir reprendre son poste à Wagnonville.

FOUCAUT. — Nous protestons, pour le principe, contre cette dualité de traitements, et, pour des motifs d'un caractère particulier, nous ne pouvons nous associer au désir que l'on demande au Conseil d'exprimer.

M. BARROIS-BRAME déclare qu'il n'a aucune raison de modifier le texte de son voeu et le maintient.

DELORY. — Dans les circonstances où se présente la question, je ne prendrai pas part au vote.

Plusieurs conseillers, notamment MM. DUFOUR et LERICHE, tiennent à rendre hommage à l'œuvre de reconstitution agricole accomplie dans le Nord par M. Tandart.

— Nous ne la contestons pas, déclare GONIAUX, et nous la reconnaissons volontiers, mais nous ne pouvons accepter la dernière partie du voeu.

Sur la proposition de M. Vancauwenberghe, on procède au vote par division.

Sans opposition, le Conseil félicite M. Tandart pour l'effort qu'il a apporté à la restauration agricole du Nord, et lui vote une gratification de 2.000 francs.

Au moment où le Président va mettre aux voix la phrase terminale de la motion, GONIAUX en demande le renvoi à une Commission, qui pourrait s'entourer de renseignements et même se rendre à Douai-Wagnonville pour procéder à une enquête.

Le Ministre de l'Agriculture, dont dépend M. Tandart, fonctionnaire d'Etat, possède un dossier, et plusieurs conseillers ici présents connaissent les raisons qui inspirent mon attitude. D'autres collègues jugeront sans doute utile de les connaître aussi, et c'est pourquoi je demande le renvoi de la motion à une Commission.

Cette proposition, appuyée par FOUCAUT et HENTGES est vivement combattue par MM. Barrois et Dufour.

Mise aux voix, la dernière partie du voeu est adoptée à mains levées, après épreuve douteuse, par 18 conseillers sur 49 présents, qui se sont abstenus.

A la contre-épreuve aucune main ne s'est levée.

LA CRISE DU LOGEMENT

BLEMANT, conseiller du Canton de Valenciennes-Sud, a déposé le voeu suivant que le Conseil est unanime à adopter :

« Considérant que la crise du logement sévit avec de plus en plus d'acuité dans notre Département ; que des locataires, comprenant en majeure partie des démobilisés, ont eu leur maison démolie, et, par suite, furent obligés de contracter une nouvelle location ; Que certains propriétaires peu scrupuleux, abusant de la pénurie de logement, augmentent démesurément leur loyer, jouissent d'une complète impunité et donnent congé aux locataires qui n'acceptent pas leurs conditions draconiennes ; que les juges de la banlieue parisienne se sont émus de la situation et refusent d'expulser les locataires en leur accordant un assez long délai pour retrouver un nouvel immeuble, et qu'il importe de généraliser cette mesure et d'inviter les Juges des référés, les Juges de Paix et les Commissions arbitrales à s'inspirer de ces décisions humanitaires, le Conseil général émet le voeu :

Que M. le Préfet transmette le présent voeu aux juridictions ci-dessus indiquées, qu'il rappelle aux Parquets la loi du 23 mars 1919 sur les spéculations illicites des loyers, et n'hésite pas à réquisitionner les immeubles vacants pour loger les réfugiés, et, en général tous ceux qu'un fait de guerre a privés de logement ».

DELCOURT signale à ce propos que certains propriétaires négligent de faire effectuer les réparations nécessaires à leurs immeubles, ce qui rend plus aiguë la crise des logements.

VERAEGHE fait observer que les Municipalités ont le droit de faire procéder elles-mêmes aux réparations, au moyen d'un crédit spécial au budget. Lille a pris cette initiative et d'autres communes peuvent utilement l'imiter.

Les livraisons de charbon aux communes

M. CONEM dépose le voeu que les manquants dans les expéditions de charbon faites aux communes ne soient plus laissés à leur charge.

De véritables abus se produisent trop souvent. C'est ainsi qu'à Hazebrouck, raconte M. DEGROOTE, sur un chargement de onze tonnes il manquait 4.320 kilos !

Des faits de même nature sont signalés par plusieurs conseillers qui s'accordent à regretter que les chargements ne soient pas pesés au départ du carreau des mines ou dans les ports.

— A Dunkerque, dit M. DUFOUR, la Compagnie du Chemin de fer n'a pas rétabli les bascules qui se trouvaient sur les quais.

WAXIN. — Toutes nos réclamations auprès de la Compagnie du Nord restent inutiles. Elle déclare qu'elle n'est pas responsable des manquants. Cette situation est intolérable et ne peut durer.

Aussitôt, COUTEAUX indique le remède efficace, en réclamant la nationalisation des Chemins de fer, mais les socialistes sont seuls à l'applaudir.

Pourquoi nous manquons de charbon

LA MAUVAISE REPARTITION ET LES AGISSEMENTS DES COMPAGNIES HOUILLERES EN SONT L'EXPLICATION.

Une intervention de DELCOURT provoque un long et intéressant débat.

Le représentant du Canton de Condé a été informé dans la matinée que les verreries de Fresnes manquent de charbon gras. Le Préfet a promis d'intervenir, mais si l'on veut éviter le chômage, il est indispensable de prendre des mesures efficaces pour permettre la marche régulière des usines qui sont parvenues à se reconstituer.

— Cette situation n'est pas particulière à Fresnes, observe M. LEDUC. A Tourcoing nous souffrons aussi du manque de charbon.

— Il en est de même dans nos communes, crient plusieurs conseillers.

— Dans le Midi, déclare SAINT-VENANT, le charbon ne fait pas défaut pour le chauffage et l'éclairage. Pourquoi le Nord est-il moins bien partagé ?

A cette question directe, le Préfet répond d'une voix blanche : « En avril, dit-il, nous avons reçu 40.000 tonnes sur 50.000 attendues. En mars, si les arrivages ont été réduits, c'est à cause de la grève des mineurs et des dockers ».

Des protestations éclatent et le PREFET, pour apaiser, assure que la situation va s'améliorer, et ne trouve d'autre moyen, à cet effet, que de demander aux communes de constituer des stocks en été pour l'hiver.

Des rires ironiques accueillent cette lumineuse idée préfectorale.

— Comment constituer des stocks, questionne WAXIN, puisque nous n'avons pas de charbon ?

— Si le Département a reçu 40.000 tonnes en avril, dit LEBAS, la répartition en a été mal faite, car Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix, n'ont pas reçu leur contingent, et Mouvaux, Touffiers, Lannoy n'en n'ont pas pas vu la couleur. La situation devient de plus en plus grave. A Roubaix, les familles n'ayant pas de réchaud à gaz ne peuvent faire cuire leurs aliments, et des plaintes trop justifiées se font entendre partout.

HENTGES. — A Hellemmes et dans la région, les mêmes récriminations se répètent partout, et il en est de même dans toutes les communes. Le charbon fait défaut depuis fin janvier, parce que les Compagnies minières en délivrent sur présentation de bons. La situation pourrait s'améliorer si l'Office départemental du Charbon en faisait une meilleure répartition.

LEBAS. — Les Compagnies veulent revenir à la vente libre du charbon, parce qu'elles y trouvent leur intérêt, et ne se préoccupent aucunement de celui du Pays.

M. GUILBAUT, d'un ton mélodramatique, dit que la Chambre de Commerce de Lille est obligée d'acheter du charbon en Amérique, à raison de 600 francs la tonne, et, sans le moindre souci de la vérité, il rend les mineurs responsables de la pénurie de charbon constatée en France. « Pour la rénovation du Pays, ils devraient faire un grand effort de production ».

CLEMENT. — On se plaint du manque de charbon dans le Nord, et des patrons miniers empêchent leurs ouvriers d'en extraire. La Compagnie de Dourchy laisse volontairement chômer les mineurs et arrête la production.

BLEMANT. — Elle a pourtant touché sur ses dommages de guerre sept millions d'avances, ce qui représente trois fois son capital social.

— Les Compagnies houillères, dit COUTEAUX, ne font aucun effort pour développer leur production et nos industries sont obligées d'acheter à l'étranger, à très haut prix, du charbon qu'elles pourraient trouver sur place à des conditions beaucoup moins onéreuses.

DELORY. — Les rapports des délégués mineurs établissent que les Compagnies houillères n'ont pas réalisé l'effort nécessaire pour développer la production. Je propose au Conseil de demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour intensifier l'extraction dans nos mines.

GONIAUX. — J'apporte une affirmation absolument opposée aux déclarations de M. Guilbaut. Il ne faut pas faire peser sur les ouvriers mineurs des responsabilités qui leur sont étrangères. Elles incombent aux Compagnies et aussi à notre bureaucratie qui ne sait pas ou ne veut pas briser les résistances.

Très ému, le député-conseiller général de Douai expose que de pressantes démarches ont été faites pour organiser des trains ouvriers qui transporteraient dans les mines en exploitation du Pas-de-Calais les ouvriers mineurs du Nord sans travail ou occupés à une besogne de reconstitution.

Cette proposition se heurta à l'inertie administrative et au mauvais vouloir de la Compagnie du Chemin de fer du Nord. Rien n'a été fait pour fournir des ouvriers qualifiés à nos mines, et nous allons acheter à l'étranger, pour 500 ou 600 francs la tonne, un charbon souvent de qualité inférieure, que nous pourrions avoir dans notre pays, à 80 francs la tonne ».

Cette déclaration de GONIAUX produit sur l'assistance une vive impression que le Président traduit en proposant la résolution suivante adoptée à mains levées :

« Le Conseil général émet le voeu qu'un service de transport soit aménagé pour amener les ouvriers à la mine ; que le Nord ait une politique du charbon. Bien définie avant l'ouverture de la campagne d'hiver ; que le Gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour intensifier l'extraction du charbon des mines françaises ; qu'il nous fasse venir d'Allemagne tout le charbon auquel nous avons droit ; et que nos mines détruites soient rétablies d'urgence ».

LES AVANCES AUX SINISTRÉS

Une nouvelle et ardente discussion surgit au sujet d'un voeu de M. Barrois-Brame demandant que les avances soient faites largement tant aux particuliers qu'aux Coopératives, afin de permettre de continuer les travaux de reconstruction au fur et à mesure qu'ils sont en état de travailler et de construire utilement.

L'auteur du voeu regrette que le nouveau Ministre des Régions libérées ne soit pas encore venu sur place se rendre compte des besoins de nos populations et de l'effort accompli par elles pour relever les ruines.

— A quoi bon une visite ministérielle, ou même présidentielle ? demande GONIAUX. C'est l'argent qui manque.

LE PRÉFET s'élève contre cette affirmation. Il assure que l'argent ne fait pas défaut et que le robinet des avances, contrairement à des bruits communément répandus, reste largement ouvert.

— En 1919, dit-il, le total des sommes mandatées s'est élevé à deux milliards et demi, et depuis trois mois 834 millions ont été versés sur les dommages de guerre. Si les avances sont actuellement plus faibles pour la reconstitution industrielle, c'est parce que 72 pour cent de nos usines sont rouvertes. Pour le reste, elles ont augmenté, et c'est une légende de prétendre qu'il n'y a plus d'argent.

D'une voix vibrante, GONIAUX demande au Préfet s'il veut se moquer du public. A Douai, rien n'a été fait pour parer à la crise du logement par la réparation des immeubles et des familles ouvrières se trouvent sans abri.

Pour la reconstitution du petit mobilier, toutes les demandes traînent pendant des mois, et celles faites en décembre reçoivent seulement maintenant un commencement de satisfaction. Pourquoi ces lenteurs, si l'argent ne manque pas ?

LE PRÉFET explique que plus de sept mille lettres arrivent journellement au Service de la Reconstitution. Avec la meilleure volonté, il est matériellement impossible d'accomplir, avec toute la célérité désirable la formidable besogne qui s'impose. Dans l'énorme montagne de dossiers des erreurs peuvent se glisser, mais il ne faut pas généraliser des cas particuliers. Il serait inexact et même injuste de dire qu'un effort considérable n'a pas été réalisé en matière d'avances aux sinistrés.

LE PRÉSIDENT tient à apporter une parole de réconfort au Préfet et à ses collaborateurs. « Nous reconnaissons tous, dit-il, qu'une grande et belle besogne a été accomplie, et nous craignons l'arrêt dans l'œuvre de notre relèvement. Il faut qu'elle se continue sans trêve jusqu'à complète restauration ».

M. LA GRANGE demande que de plus larges crédits soient ouverts aux Coopératives de reconstruction.

— Certaines Coopératives, répond le PREFET, ne font pas un emploi immédiat de leurs avances. Elles capitalisent et déposent une partie de cet argent en banque pour en toucher les intérêts. Une loi va intervenir, qui nous donnera des garanties vis-à-vis de ces Sociétés.

WAXIN signale que, dans le Cambrésis une Coopérative s'est formée pour la reconstitution des métiers à tisser. L'ouvrier tisseur faisant le remploi, les Commissions cantonales devraient lui verser la totalité du prix de son métier. Or, il ne reçoit qu'un faible acompte, et ce procédé fâcheux menace de faire disparaître la prospérité de la région.

— Adressez-vous au Tribunal des Dommages, répond sèchement le PREFET. C'est lui qui établira la jurisprudence.

De nouveau, WAXIN insiste pour montrer les dangers que font courir au tissage à la main du Cambrésis les regrettables procédés des Commissions cantonales, mais le Préfet ne souffle plus mot.

Comme conclusion à ce long et parfois orageux débat sur la Reconstitution, M. VANCAUWENBERGHE propose la résolution suivante, qui est adoptée à l'unanimité :

« Reconnaissant les résultats déjà obtenus par l'Administration vigilante et active de M. le Préfet du Nord et de ses collaborateurs, rendant hommage aux efforts constatés, mais craignant que soient réduits les crédits dont nous avons besoin pour réaliser tout notre programme de reconstitution, le Conseil général émet le voeu :

» Qu'étant donné la hausse de la main-d'œuvre et des matières premières, le taux des avances soit plutôt augmenté ; que le personnel chargé de l'établissement des titres de créances ne soit pas réduit ; enfin que par une visite sur place, MM. les Ministres des Finances et des Régions libérées, qui peuvent apprécier toute la puissance de travail de nos laborieuses populations auxquelles il suffit de fournir les moyens de produire pour qu'elles les fassent fructifier pour le bien du pays, viennent se rendre compte de ce qu'il nous reste encore de ruines à réparer ».

Hommage à M. Labbé

Le Président annonce la nomination de M. Labbé, chef des Services de la Reconstitution du Nord, aux fonctions de Directeur de l'Enseignement technique. En regrettant vivement son départ, il propose de lui adresser des remerciements pour son entier dévouement aux intérêts et aux œuvres sociales de notre Département et d'exprimer le voeu qu'il leur continue son concours pour le plus grand bien de notre région, dont il connaît les aspirations et les besoins.

D'unanimes applaudissements accueillent cette déclaration et le Préfet s'associe à cette motion d'hommage et de reconnaissance pour les éminents services rendus par M. Labbé pour la reconstitution de notre pays.

La séance, qui avait commencé et s'était prolongée en tempête, se termina dans une atmosphère de sérénité et un calme précurseur de l'ouragan que déchaînera probablement aujourd'hui la discussion des voeux politiques.

E. POLVENT.

LILLE

Ceux qui nous volent

UN MYSTERIEUX LARCIN

Un chef de chantier M. Alphonse Bacrot, 47 ans, 55, rue Saint-Augustin, recevait assez fréquemment chez lui son amie, Léontine M... Cette dernière lui avait confié quelques bijoux, se composant d'un sautoir et d'une montre en or, ainsi que d'une broche en doublé, le tout valant au total environ 500 fr.

Or, hier pendant l'absence de M. Bacrot, quelqu'un s'est paraît-il, introduit en son domicile et a « soulevé » les bijoux, qui se trouvaient placés dans une malle non fermée à clef.

Sur plainte du chef de chantier... et de son amie, une enquête a été ouverte par la police. Aucune trace d'effraction n'a pu être relevé sur les lieux ou s'effectua le vol.

LA MONTRE MAGIQUE

Mme Crespel, débitante de boissons, demeurant, 9, Place Philippe Lebon, avait déposé pour quelques instants sur la table de sa cuisine, une montre et sa chaîne, le tout en or et d'une valeur de 375 francs.

S'étant absentée quelques instants, elle en revenant dans sa cuisine, la désagréable surprise de constater la disparition du précieux dépôt.

Mme Crespel ne sait sur qui porter ses soupçons.

Elle est allée conter sa désagréable mésaventure au commissaire de police de son quartier.

UN MEETING DE FONCTIONNAIRES

La Fédération départementale des fonctionnaires du Nord envoie à ses membres la circulaire suivante :

Camarade,

Un Meeting de la plus haute importance se tiendra le 9 mai prochain, à 10 heures du matin, au Palais d'Eté, à Lille.

Les circonstances que nous traversons vous commandent d'y assister.

Par cette manifestation importante, nous ferons connaître aux Pouvoirs Publics, nos revendications les plus urgentes.

Ordre du jour : Situation des fonctionnaires des contrées dévastées. — Droit Syndical. — Statuts des fonctionnaires.

Camarades, nos libertés sont menacées, notre situation matérielle est compromise. Tous, levons-nous contre l'injustice et l'arbitraire.

Pour la Bureau,
Le secrétaire général : HUART.

Les délégués du bureau de la Fédération prendront la parole à cette réunion.

LE PAIEMENT DES SECOURS AUX REFUGIES ET HABITANTS PRIVES DE RESSOURCES

Le maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens que le paiement des secours sera effectué aux heures suivantes, rue de la Baignerie, 10, le matin, de 9 à 11 heures; le soir, de 2 à 4 heures :

Aux Réfugiés : samedi 8 mai, matin, n. 1 à 1.850; soir, 1.851 à 3.261.

Aux habitants privés de ressources : bureau de Wazemmes : lundi, 10 mai, matin, n. 1 à 1.400; soir, 1.401 à 2.500; mardi, 11 mai, matin, 3.501 à 4.900; soir, 4.201 à 5.100; mercredi, 12 mai, matin, 5.101 à 7.150; soir, 7.151 à 10.000.

Bureau de Saint-Gabriel : vendredi 14 mai, matin, 10.001 à 11.700; soir, 11.700 à 13.000; samedi 15 mai, 13.001 à 15.000; soir, 15.001 à 18.000.

Bureau Louis-Jonville : lundi 17 mai, matin, 18.001 à 19.200; soir, 19.201 à 20.900; mardi 18 mai, matin, 20.901 à 24.000.

Bureau A.-Werquin, mardi 18 mai, soir, 24.001 à 25.700; mercredi 19 mai, matin, 25.701 à 26.900; soir, 26.901 à 29.000.

Bureau Léonard-Danel : jeudi 20 mai, matin, 29.001 à 30.500; soir, 30.501 à 31.900; vendredi 21 mai, matin, 31.901 à 35.000.

Bureau de Moulins-Lille : vendredi 21 mai, soir, 35.001 à 36.700; samedi 22 mai, dernier jour absolu de paiement, matin, 36.701 à 39.000.

Les retardataires ne seront plus payés que le seul jour indiqué par quartier. Après cela, ils seront considérés comme ayant abandonné le secours, et seront supprimés d'office. Nul ne sera admis à toucher s'il ne présente des papiers d'identité. On ne peut toucher pour une autre personne qu'avec une procuration de la mairie.

Il est nécessaire de se munir de monnaie. Pour les feuilles d'une personne, apporter un franc; pour deux personnes, 2 francs; pour trois personnes, 3 francs.

TROP COLERIQUE

A la suite de propos peu élogieux qu'il avait tenu sur le compte de sa mère, le maçon Armand Hagemon, 27 ans, demeurant rue de Fiers, impasse Menu, 13, avait reçu de son oncle M. Julien Breton, 35 ans, rempailleur de chaises, même adresse, 13, une sévère admonestation.

L'intéressé furieux de la leçon qui lui était donnée, ne parla rien moins que d'administrer une magistrale tripotée à son parent.

N'ayant pu pénétrer chez celui-ci, il brisa la vitre d'une fenêtre de la maison occupée par M. Breton, et fit ainsi de fortes entailles à deux doigts de la main gauche ainsi qu'au poignet.

Le trop violent Hagemon, qui, en opérant ainsi se coupa une artère, par où il perdait le sang à flots, dût recevoir les soins d'un docteur au commissariat de police, où il avait été emmené.

CONSEQUENCES DU FORFAIT EN MATIÈRE D'INDEMNITÉ

L'association des sinistrés du département du Nord s'est émue en apprenant qu'il pouvait être question de procéder à une évaluation forfaitaire de l'indemnité que les Allemands nous doivent.

Cette manière de faire aurait évidemment pour avantage de simplifier les calculs, mais n'est-il pas à craindre que la somme ainsi demandée, et payable par petites tranches, ne soit fort au-dessous de la véritable note à payer ?

N'est-ce pas, d'autre part, reviser le Traité de Paix que de ne pas en exiger l'application entière ?

Il ne faut pas que nos régions soient dupes de l'opération. La réparation des dommages doit être intégrale. Il faut que le sinistré reçoive tout ce qu'il a perdu.

L'Association accueillera avec satisfaction tout vœu ou toute protestation relatifs à cette question.

POUR les MERES de FAMILLES NOMBREUSES

Le dimanche 9 mai, sous le haut patronage de M. le président de la République, sera célébré, dans toute la France, une journée nationale en l'honneur des mères de familles nombreuses.

Un comité s'est formé à Lille pour organiser, avec l'autorisation de la municipalité, des quêtes avec ventes d'insignes, dont le bénéfice sera attribué en récompenses aux mères de familles les plus vaillantes.

Pour donner plus d'éclat à cette journée, M. le général commandant le 1er corps, a bien voulu permettre à la musique du 43e régiment d'infanterie de donner un grand concert militaire, à 3 heures et demie, au Jardin Vauban, mis par la ville à la disposition du Comité.

Le prix des entrées sera de un franc, avec entrée libre pour tous les enfants qui accompagneront leurs parents.

Le produit de la recette sera affecté à augmenter les prix du Concours des Grandes Familles du Nord aux Armées, concours pour lequel 6.000 dossiers sont déjà parvenus et dont la distribution solennelle aura lieu à l'Hippodrome de Lille, le dimanche 27 juin, en la présence de M. Deschanel, président de la République.

DISTRIBUTION DES CARTES DE PAIN A PRIX REDUIT

1. Les bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905 (vieillards, infirmes, incurables) recevront leurs cartes de pain le jour du paiement de leur pension.

2. Les cartes pour les assistés du Bureau de bienfaisance et pour les femmes allaitant au sein recevant la prime de 15 francs par mois, seront distribuées dans les dispensaires respectifs à partir du lundi 10 mai.

3. Pour les bénéficiaires des autres catégories : les cartes seront distribuées à la mairie, 39, rue de la Monnaie (salle du rez-de-chaussée).

Jours de distribution des cartes délivrées par la mairie

Pour les noms commençant par les lettres A B C, le vendredi 7 mai, de 9 à 12 h. et de 2 à 6 h. D, le samedi 8 mai, de 9 à 12 h. et de 2 à 6 h.; E à K, le lundi 10 mai, aux mêmes heures; L à O, de mardi 11 mai, aux mêmes heures; P à Z, le mercredi 12 mai, aux mêmes heures; pour les retardataires : les vendredi 14 mai et samedi 15 mai, aux mêmes heures.

Sont seuls valables, les tickets 1 à 17 inclus. De nouvelles cartes seront délivrées à la fin du mois pour le mois de juin prochain.

M. le maire de Lille insiste très vivement auprès des bénéficiaires pour qu'ils se présentent aux jours et heures fixés par la présente communication.

CHEZ LES « AMIS DE LILLE »
Concours de balcons fleuris

Les « Amis de Lille » organisent, pour 1920, un concours de façades et balcons fleuris. Pour concourir, il suffit d'en faire la demande par une simple lettre adressée au secrétaire général des « Amis de Lille », 116, rue de l'Hôpital-Militaire, en indiquant la longueur de la façade. On remettra également le règlement aux demandeurs.

Cette initiative ne saurait trop être encouragée.

UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE
Cours publics et gratuits

L'Ecole Universitaire de Musique de Lille obtient aujourd'hui, à Paris, un nouveau succès. M. Blareau, directeur, avait présenté une élève-maîtresse, Mlle Marcelle Lenfant, au Degré Supérieur du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement du Chant dans les Ecoles Normales, Lycées et Collèges. Le candidate — suivant le brillant exemple de ses condisciples, Mlles Vander Cruyssen et Capelle — vient d'être définitivement admise. Toutes nos félicitations.

AUX PRISONNIERS DE GUERRE

Les Français habitant la Ville de Lille en juillet 1914, ayant été faits prisonniers militaires pendant la guerre 1914-1918, contre l'Allemagne, sont priés de faire parvenir au citoyen Saint-Venant, député, adjoint en mairie, délégué à l'Assistance publique, leurs nom et prénoms, pièces justificatives qu'ils sont bien habitant dans la ville de Lille et la preuve de la situation d'anciens prisonniers ainsi qu'un exposé de leur situation, ceci en vue de lui permettre de renseigner l'Association des Réfugiés du Nord à Paris pour assurer un secours aux familles auxquelles cette assistance serait le plus utile.

Les pièces justificatives seront exigées rigoureusement.

Adresser, Bureau de l'Assistance publique, Mairie de Lille, les renseignements demandés, jusqu'au 15 mai inclus.

PETITES NOUVELLES

MENTION HONORABLE. — Par décret du Président de la République, en date du 19 avril 1920, une mention honorable a été décernée à M. Louis Deleporte, concierge à l'école Baggio, à Lille, membre titulaire des Sauveteurs du Nord, pour actes de sauvetage et de dévouement.

Il en a été de même pour M. Alexandre Knecht, agent de police à Lille.

Sociétés Diverses

SOCIETE DES ARTISTES LILLOIS. — La Commission des Artistes Lillois prie les sociétaires qui par suite des événements de la guerre ont dû changer de domicile et n'en ont pas encore avisé le secrétaire, de vouloir bien envoyer leur nouvelle adresse au siège de la Société, 70, rue Saint-Etienne.

AMICALE DUPLEIX. — Assemblée générale le dimanche 9 mai, à 11 heures, à l'école Dupleix, Saint-Maurice-Lille.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Lefranois Marthe, rue Malakoff, 49. — Duhant Georges, rue Fénelon, 82. — Neuez Ferdinand, rue du Port, 86. — Parmentier Eugène, rue des Rogations, 111. — Everaert Clotaire, avenue d'Orchies, 14. — Bauer René, rue Inkermann, 15. — Eichencholtz Berthe, place Nouvelle-Aventure, 17. — Anno Yvonne, rue Lafontaine, c. Gruyelle. — Bruneel Marcelle, rue Pierre-Legrand, 51. — Berton Marie-Louise, rue d'Arcole, 44. — Rogeau Jean, rue de Paris, 160. — Verfaillie Henri, boulevard Victor-Hugo, 227.

DECES. — Denneulin J.-Bte, 43 ans 1/2 ép. Angélique Buisine, rue Solférino, 147. — Limozin Maurice, 28 jours, rue Saint-Sauveur, 99. — Desbuisson Gustave, 38 ans, ép. de Julie Quévreux, rue J.-J. Rousseau, 10. — Pinet Victor, 5 mois 1/2, rue de Roubaix, 44. — Fournier Charles, 7 ans 1/2, rue Saint-Sauveur, 28. — Lecocq Hélène, 67 ans, veuve de Joseph Vangernée, rue des Pavillons, 12. — Lehoucq Léon, 2 ans 1/2, rue Vicar, c. Vaniscotte. — Olivier J.-Bte, 55 ans 1/2, ép. de Lambelle Tessé, rue Vanden Heede, 2. — Housselle Marie, 54 ans, cél., Place Sébastopol, 14. — Van Cauwenbergée Bruno, 59 ansi 1/2, ép. de Emélie T' Siebbel, rue de Madagascar. — Vandenbossche Georges, 9 jours, rue de Condé, 19.

L'étui de 200 pastilles de « Saccharine Usines du Rhône », vendu 2 fr. 60, remplace 2 kilos de sucre.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART

UN TRIO DE JEUNES VOLEURS ARRETE

Mercredi vers 3 heures 30 du soir, Mlle Anna Rousse, 34 ans, modiste, rue François-Verly, venait de rentrer dans son habitation en réparation. Elle avait déposé sur la table dont se servait les tapissiers, son parapluie et son sac à main renfermant un billet de 500 fr., 80 fr. en coupures et un bon de la défense Nationale.

Elle se rendit dans une pièce contiguë et à son retour, elle constata la disparition de son sac à main.

Mlle Rousse informa, immédiatement, M. Mathis, commissaire de police, qui se mit aussitôt à la recherche des voleurs.

Après avoir visité plusieurs débits et magasins, M. Mathis, apprit chez M. Brouckart, épicier, rue Démoulin, que trois gamis étaient venus chez lui et qu'après s'être fait servir des sardines et des caramels, ils avaient payé avec un billet de 50 fr. Poursuivant ses investigations, le commissaire de police, se rendit chez Mlle Desrumaux, cabaretière, rue François Verlay. Cette dernière lui déclara qu'un gamin surnommé « La Lune » était venu chez elle de la part d'une cabaretière, changer un billet de 500 francs.

M. Mathis, se mit aussitôt à la recherche de « la Lune », qu'il rencontra près de l'usine Crépy. Après avoir nié, ce jeune homme qui s'appelle en réalité Sobier Gabriel, 13 ans, demeurant à Lille, rue Lequeux, cité Bécu ,avoua avoir rencontré les nommés Fret Emmanuel, 13 ans, demeurant 73, rue François Verly et Boitte Robert, 15 ans, demeurant à Lille, Boulevard de la Moselle, 7. Ce dernier lui avait demandé d'aller changer 500 fr.

Fret et Boitte, furent aussitôt arrêtés et amenés au commissariat de police. Boitte qui n'en est pas à son coup d'essai, déclara qu'en passant près de la maison de la dame Rousse, il avait aperçu le sac à main sur la table. Pendant que Fret faisait le guet, il s'en empara. Puis rencontrant Sobier, il lui demanda d'aller lui changer 500 fr. Il remit 150 fr. à Sobier, 80 fr. à Fret et garda 350 fr. pour lui. Il jeta le sac dans la rigole et brûla les papiers et le bon de la défense Nationale qui s'y trouvait.

On retrouva sur Boitte 290 fr., il reconnut avoir dépensé le reste en bibelots et friandises, qu'il distribua. Quand à Fret il avait dépensé 30 fr. et déchiré le reste des billets soit 50 fr. de peur d'être grondé chez lui. Sobier possédait encore intacte la somme qui lui avait été remise par Boitte.

Ce trio de jeunes voleurs a été déféré au Parquet hier après-midi.

Mme Jarckeere dite Bocquet, cabaretière, rue François Verly, chez laquelle logeait Fret a relaté une contravention pour avoir donné asile à un mineur qui n'était pas inscrit sur son livre de logeurs.

LA MADELEINE

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Au chantier Choquel, rue Kléber, un terrassier, Pierre Essen, 35 ans, demeurant rue Félix-Faure, en déchargeant des marchandises d'un wagon sur un wagonnet, a eu la main prise entre les deux véhicules. — Quinze jours de repos.

— Au même chantier, Louis Denet, manœuvre de maçon, 49, rue Godefroid, s'est fait une déchirure dans la région dorso-lombaire, en se penchant pour verser un bac de briques. Il devra cesser le travail durant une quinzaine de jours.

LOMME

VOL D'OUTILS. — Dans la nuit du 2 au 3 mai, on a dérobé dans une baraque située dans le potager de M. Delesalle, chemin des Amoureux, div